



MRC DU HAUT-RICHELIEU
Séance extraordinaire

Lundi, le 27 juillet 2020
18 h 00
Ordre du jour

AVIS : En vertu du décret 689-2020 du 25 juin 2020 de même que des arrêtés ministériels 2020-029 du 26 avril 2020 et 2020-049 du 4 juillet 2020, la séance est enregistrée et tenue sans la présence du public. Les élus y participent par téléphone, visioconférence ou physiquement. Un avis a été publié à l'effet que toute personne peut, préalablement à la séance, acheminer ses questions via le site internet de la MRC. Ces dispositions exceptionnelles tiennent compte de la pandémie causée par la COVID-19.

18 h 00 Ouverture de la séance et constat que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par le Code municipal.

Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts.

0.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juillet 2020.

1.0 GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

1.1 Exercice du droit d'assujettissement : Remboursement des sommes dues sur une période de 5 ans sans intérêts.

1.2 Compo-Haut-Richelieu inc. : Autorisation à verser une avance des actionnaires.

2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 PAU PME.

2.2 Développement Innovations Haut-Richelieu (DIHR) : Demande d'aide financière - Production d'émissions régionales.

3.0 COURS D'EAU

3.1 Stations de pompage : Entretien des pompes aux stations Lamoureux, Rang des Côtes et Melaven (Pompex inc. 9 463\$, taxes en sus).

4.0 VARIA

4.1 Tout autre sujet pourra être discuté si tous les membres sont présents.

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

N.B. Prochaine séance ordinaire des membres du conseil de la MRC du Haut-Richelieu le mercredi 9 septembre 2020.